



Bulletin d'inscription à l'Ecole Départementale Motocycliste De L'Ain

A envoyer par courrier :

Comité Motocycliste Départemental de l'Ain, Maison de la Culture et de la Citoyenneté, 4 allée des Brotteaux, CS 70270, 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX

SHOOL 1/2 : DECOUVERTE / INITIATION/PROGRESSION

LABEL : EFM

ATTENTION NOUVEAU : validation

inscription sur ENGAGESPORT

Nom : Prénom :
Date de Naissance : / / Ville :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mail :
Tél : Port : TAILLE :
As-tu une licence FFM ? : OUI (N°.....) NON : donc je prend la carte annuelle Ecole MotoFFM / ou PASS Circuit
As-tu pratiqué la moto ? : OUI/NON Si OUI : Moto utilisée..... Passage vitesses ? OUI/NON
Choix de ta moto du CMDAin ou Moto personnelle , précise le Type :
Vitesse : Yamaha : PW50 / PW80 / TTR90 - Honda : 50 CRF // Vitesse Honda NSF 100 – Yamaha 125 TTR

Autorisation Parental

je soussigné Mr/Mme/Melle demeurant à

Qualité père/mère ou tuteur autorise mon fils /fille

né le / / à

à participer à l'initiation de la pratique moto organisée par le CMDAin , acceptons pour celui ou celle-ci les règles et l'enseignement dispensé par le ou les éducateurs désignés par le CMDAin et autorisons le Président du CMDAin à prendre , **en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour toute intervention.**

Fait à : le / /



LABEL : EFM

Seules les inscriptions réglées seront prises en compte

CALENDRIER 2023

| DATES | CIRCUIT | DISCIPLINE | | |
|----------------------------------|-----------|---------------|----------------------|--|
| Samedi 9 Septembre | Montrevel | VITESSE | <u>8H30 / 11H30</u> | |
| | | SCHOOL 1 | <u>13H30 / 15H30</u> | |
| | | SCHOOL 2 | | |
| Dimanche 1 ^{er} Octobre | COLIGNY | DEMONSTRATION | <u>9H00/16H00</u> | |
| <u>Sur INVITATION</u> | | | | |
| Samedi 7 Octobre | Montrevel | VITESSE | <u>8H30 / 11H</u> | |
| | | SCHOOL 1 | | |
| Samedi 28 Octobre | Montrevel | VITESSE | 8H30/11H | |
| | | SCHOOL 1 | | |
| Samedi 4 Novembre | Montrevel | VITESSE | 8H30/11H | |
| | | SCHOOL 1 | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Seules les inscriptions réglées sur ENGAGESPORT seront prises en compte



CONDITIONS GENERALES

- Le CMD Ain est tenu de porter le présent document à la connaissance des parents et participants aux cours donnés par les éducateurs du CMD Ain
Circuit de Karting de Montrevel en Bresse (01340 Malafretaz) homologué le 6/12/2019 sous la référence –N°148 Préfecture de l'Ain-----
Circuit de Motocross de Grièges 01290 homologué le—25 Octobre 2019-- sous la référence---N°166 Préfecture de l'Ain--

Tout autre lieu de pratique de l'initiation mini-moto (enfant de 6 à 14 ans) est soumis à l'avis du Président et Comité Directeur du CMD Ain.

Les présentes conditions générales détaillent les règles de discipline, d'utilisation des matériels mis à disposition et toute décision concernant l'enseignement de la pratique de 2 roues motorisés .

1/ Conditions d'inscription :

- Chaque élève de l'Ecole Moto du CMD Ain :
- devra s'inscrire à l'aide du bulletin d'inscription du CMD Ain.
- La date d'inscription définira l'ordre de priorité en cas de sureffectif (Maximum de 10 élèves par éducateur).
- devra être en possession de l'autorisation parentale.
- devra être titulaire de la licence FFM (journée ou annuelle).
- chaque inscription sera confirmée sous réserve du règlement au tarif en vigueur.

2/Conditions de l'enseignement :

- Chaque élève de l'école Moto du CMD Ain :
- devra se conformer aux horaires définis par le CMD Ain.
- devra se conformer aux règles édictées par l'éducateur. :
discipline, sécurité , respect d'autrui, respect de l'environnement ,respect des équipements qui lui sont confiés.
- l'éducateur a tout pouvoir de décision en cas :
de non respect des règles en vigueur,
d'arrêt de la séance en cas de conditions climatiques non appropriées ou toute autre pour raison de sécurité.
- Le CMD Ain se réserve le droit de toute décision en cas de non respect des règles en vigueur .
- Le CMD Ain se réserve le droit d'annulation
si les conditions administratives et financières ne sont pas respectées,
si l'organisation de la session ne présente pas les garanties d'une prestation conforme au respect de la sécurité et des personnes et engage de ce fait la responsabilité du ou des éducateurs et du CMD Ain ou en offre une image de marque non conforme à la qualité habituelle de ses prestations.

3/Dommages :

- Les dégâts causés à l'ensemble des biens et accessoires du circuit et du CMD Ain seront facturés aux parents en cas de non respect des règles ci-dessus ;

4/Conditions d'utilisation des pistes :

- Le CMD Ain et les éducateurs se réservent la possibilité pour raison de sécurité :
d'interdire l'accès à la piste ou d'interrompre le roulage d'un véhicule ou d'un conducteur ;
de suspendre ou d'interrompre toute manifestation.
- Seul le ou les éducateurs ont pouvoir de décision :
sur l'état de la piste
sur l'état des matériels et équipements confiés

5/Droit applicable-Litiges :

- Toutes les clauses des précédentes conditions générales sont soumises au droit français